

Distr.
LIMITEE

TD/B/CN.4/L.1
29 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Commission permanente du développement
des secteurs de services : Promotion
de secteurs de services compétitifs
dans les pays en développement

Première session

Genève, 26 octobre 1992

Point 6 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT
DES SECTEURS DE SERVICES : PROMOTION DE SECTEURS DE SERVICES
COMPETITIFS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

SUR LA PREMIERE SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 26 au 30 octobre 1992

Rapporteur : Mme E. Gonzalez Marrero (Cuba)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 6
I. Elaboration du programme de travail de la Commission permanente (point 3 de l'ordre du jour)	7 - 20
II. Questions d'organisation	21 - 24

Annexe : Composition et participation aux travaux

INTRODUCTION

1. La Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement, créée conformément au paragraphe 70 de l'Engagement de Carthagène, a tenu sa première session au Palais des Nations, à Genève, du 26 au 30 octobre 1992. Au cours de la session, elle a tenu ... séances plénières 1/.

Déclarations liminaires

2. Le Président a dit que l'objectif général de la Commission avait été clairement énoncé dans le mandat arrêté par le Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa trente-huitième session (21 avril - 7 mai 1992). La principale tâche de la Commission était de traduire les divers éléments du mandat en activités spécifiques qui constitueraient son programme de travail pour les quatre prochaines années. Les multiples travaux relatifs aux services réalisés à la CNUCED au cours de la décennie écoulée constitueraient à cet égard une bonne base. Il était manifeste que les participants à la huitième session de la Conférence avaient considéré que les travaux de la Commission devraient être complémentaires des efforts déployés dans le contexte des Négociations d'Uruguay pour instituer un cadre juridique propice à la libéralisation progressive du commerce des services. Le Président était certain que la Commission pourrait consacrer toutes ses énergies à favoriser une participation accrue des pays en développement au commerce mondial des services, sans craindre de faire double emploi. Il a ensuite énoncé cinq grands objectifs de la présente session de la Commission : traduire chaque élément du mandat en activités spécifiques; convenir d'un programme pour la réalisation de ces activités; déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements eux-mêmes seraient disposés à contribuer aux travaux techniques de la Commission; déterminer les questions pouvant être traitées par des groupes d'experts; convenir des modalités d'une participation plus active d'acteurs non gouvernementaux, s'agissant en particulier du secteur des entreprises. Les débats formels au cours de la session devraient permettre de faire ressortir les intérêts spécifiques

1/ Pour le mandat de la Commission permanente, voir la décision 398 (XXXVIII), annexe B, du Conseil du commerce et du développement.

des divers pays qui guideraient ces travaux. Les discussions informelles offriraient une certaine flexibilité pour traiter de préoccupations particulières. Toutefois, il ne fallait pas oublier que le principal objectif était de proposer aux pays des politiques de développement viables. A cette fin, le Président espérait que "l'Esprit de Carthagène" continuerait d'inspirer les travaux de la Commission.

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit qu'en créant la Commission permanente du développement des secteurs de services, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa huitième session, avait reconnu le rôle stratégique des services dans le développement. Le sujet n'était pas nouveau à la CNUCED. Depuis sa création, celle-ci s'était occupée de différents secteurs de services, par exemple les transports, les assurances et le financement lié au commerce. Des questions relatives aux services avaient également été abordées dans le contexte des travaux de la CNUCED sur le transfert de technologie et les pratiques commerciales restrictives. Le rôle de la CNUCED avait progressivement évolué vers un traitement de la question sous l'angle du développement, y compris le commerce des services et la libéralisation de ce commerce pour les pays en développement. Le Rapport sur le commerce et le développement, 1988 et le Rapport analytique du secrétariat de la CNUCED à la Conférence (TD/358) représentaient une synthèse de ces travaux. Outre des analyses générales, le secrétariat de la CNUCED avait réalisé des monographies nationales et des études sectorielles, dans le contexte d'une assistance technique fournie aux pays intéressés visant à évaluer l'importance du secteur des services pour le développement économique. La huitième session de la Conférence avait considérablement renforcé le mandat dans ce domaine, comme en témoignait le mandat vaste et détaillé de la Commission permanente du développement des secteurs de services. Ce mandat, d'orientation pragmatique, couvrait des aspects à la fois généraux et spécifiques concernant la promotion de secteurs de services compétitifs.

4. Pour définir la meilleure ligne d'action, la Commission devrait adopter une approche novatrice visant à s'assurer la collaboration active des gouvernements, d'experts, de représentants du secteur privé et du secrétariat. Le mandat prévoyait une analyse comparative des politiques nationales pour la promotion du secteur des services et les gouvernements

page 4

avaient une contribution unique à apporter à cet égard. Des questions techniques complexes telles que l'accès à l'information et aux filières de distribution impliquaient une collaboration étroite avec le secteur privé et la communauté scientifique. Le secrétariat avait accumulé une expérience considérable dans ce domaine grâce à ses activités d'assistance technique, et il attachait donc une grande importance à la contribution du secteur privé et d'experts aux travaux de la Commission. Les groupes d'experts que la Commission, à sa présente session, pourrait éventuellement décider de créer pour analyser quelques-unes des questions les plus complexes concernant ce secteur pourraient préparer la matière des discussions intergouvernementales ultérieures. L'Engagement de Carthagène (au paragraphe 59) préconisait une collaboration étroite entre la Commission et d'autres institutions s'occupant du secteur des services. Cette délicate mais importante collaboration reposerait sur des consultations et une coopération plus intenses pour que les avantages en soient réciproques. Le secrétariat était disposé à entreprendre, à la demande des gouvernements, des études et des analyses pour les discussions futures, en faisant appel le cas échéant aux compétences du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de chercheurs et universitaires. Comme le Président l'avait déjà indiqué, la Commission devrait, à sa première session, examiner chaque élément du mandat et, pour chaque élément, décider d'activités spécifiques. C'était assurément là un ordre du jour chargé, mais les travaux réalisés en séances informelles devraient permettre de prendre des décisions qui faciliteraient la tâche à accomplir.

5. Le porte-parole du Groupe asiatique (Inde) a dit que les paragraphes 177 à 188 de l'Engagement de Carthagène et le mandat de la Commission permanente du développement des secteurs de services avaient bien précisé les travaux à réaliser dans ce domaine. Les paragraphes 18, 47, 51, 57 et 69 de l'Engagement de Carthagène étaient également utiles pour définir la ligne d'action de la Commission. On n'insisterait jamais assez sur l'importance du développement du secteur des services en termes de croissance économique; comme les secteurs manufacturier et agricole, ce secteur pouvait avoir des incidences bénéfiques sur l'emploi, les procédés de production et la commercialisation. La faiblesse de la part des pays en développement dans le commerce des services avait été soulignée dans le document TD/358. En 1989,

les exportations et les importations mondiales de services s'étaient chiffrées, respectivement, à 608,5 milliards et 483,4 milliards de dollars E.-U.; les pays en développement ne représentaient que 20 % de ces deux totaux, et pour la plupart d'entre eux, en fait, le secteur des services restait déficitaire.

6. Les travaux de la Commission permanente du développement des secteurs de services pouvaient utilement porter sur les éléments ci-après : premièrement, la mise en valeur des ressources humaines était essentielle. Dans le contexte des services dans les pays en développement, il serait important d'examiner cet aspect afin de déterminer à la fois les faiblesses et les points forts. Un large éventail de politiques devrait être examiné du point de vue de l'aide à apporter aux pays en développement pour renforcer leur infrastructure institutionnelle, technologique et matérielle relative aux services, l'accent devant être mis sur les services à forte intensité de connaissances et sur les services aux producteurs liés aux secteurs primaire et manufacturier ainsi qu'aux télécommunications. Deuxièmement, des options sectorielles devraient être analysées en vue de renforcer la capacité des pays en développement d'absorber et d'exploiter l'information relative à un service, à une production, à un commerce ou à une technologie déterminés. Troisièmement, il faudrait examiner la question des exportations de services des pays en développement. Outre déterminer les domaines d'avantage comparatif, il conviendrait d'étudier les difficultés rencontrées par ces pays pour accroître leurs exportations. Il s'agirait notamment : i) de déterminer les politiques nécessaires à un renforcement de la coopération avec d'autres pays, ii) d'analyser les questions d'accès aux réseaux d'information et aux filières de distribution, et iii) d'améliorer les compétences nécessaires pour la commercialisation d'industries et de qualifications compétitives à l'exportation. On pourrait également étudier les moyens d'accroître la part des pays en développement dans des services spécifiques, où ils pourraient acquérir un avantage compétitif - études d'ingénierie, construction, tourisme, etc. Concernant les services d'ingénierie et de construction, une attention particulière devrait être accordée à l'emploi transfrontières. Pour l'industrie des voyages, il serait utile d'avoir des recommandations sur la façon d'élargir la part des pays en développement dans le volume de trafic aérien. Il faudrait rechercher les moyens d'améliorer : i) le rassemblement

page 6

et le traitement de données relatives aux transactions internationales en matière de tourisme; ii) l'accès aux marchés des pays développés; iii) la fourniture de ressources financières et techniques en vue d'accroître la compétitivité du secteur du tourisme dans les pays en développement; et iv) la coopération régionale et interrégionale. Les pays en développement pourraient s'assurer un créneau en matière de services de traitement de données et de services de logiciels; une mobilité transfrontière temporaire de main-d'oeuvre hautement qualifiée, semi-qualifiée et autre serait extrêmement importante à cet égard, de même qu'une coopération visant à améliorer les services de télécommunications.

Chapitre I

ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Point 3 de l'ordre du jour)

7. Le représentant de l'Argentine a déclaré qu'en raison de l'internationalisation du commerce des services et de la place croissante de ces derniers dans les échanges mondiaux, il fallait redoubler d'efforts pour permettre aux pays en développement de jouer un rôle plus actif dans ce domaine. La Commission permanente devait définir les besoins réels de ces pays afin de concevoir des mesures internationales efficaces. Elle pourrait faire des études approfondies sur : a) les subventions dans le secteur tertiaire et les mesures correctives; b) les mesures qui empêchaient les pays en développement de mettre à profit la mobilité internationale des professionnels et des spécialistes pour fournir des services, ainsi que les problèmes posés par l'harmonisation des qualifications (eu égard aux dispositions du projet d'acte final des Négociations d'Uruguay); c) les problèmes d'accès aux réseaux d'information, aux techniques et aux circuits de distribution (cette analyse devrait être faite en collaboration avec des spécialistes du secteur privé; d) les problèmes concernant les services financiers, y compris l'accès aux marchés pour le secteur bancaire, ainsi que sur des questions concernant la présence commerciale et la fiscalité. Sur ce dernier point, il ne fallait voir aucune intention d'exacerber la sensibilité particulière qui caractérisait les discussions relatives au secteur financier. Il ne s'agissait pas là d'une liste exhaustive des thèmes à examiner, mais de simples suggestions.

Il importait de prendre l'avis de tous les membres de façon à pouvoir définir précisément les mesures à prendre pour accroître la participation des pays en développement au commerce des services.

8. Le représentant de la Chine a dit que sa délégation attachait une grande importance à l'élaboration du programme de travail, qui devrait permettre à la Commission permanente de contribuer à l'essor du secteur tertiaire dans les pays en développement ainsi qu'à la croissance de leurs échanges de services au cours des quatre prochaines années. Il a évoqué le cadre multilatéral défini pour le commerce des services aux Négociations d'Uruguay, qui permettrait à tous les pays de participer à la libéralisation des échanges mondiaux dans ce domaine, et a fait observer que les pays, en particulier ceux

page 8

du tiers monde, étaient de plus en plus nombreux à mesurer l'importance croissante des services dans le commerce international. Si l'environnement et la situation du commerce des marchandises pour les pays en développement étaient actuellement défavorables, les conditions étaient pire encore concernant le commerce des services. Les pays développés, avec leur supériorité financière et technique, se taillaient en effet la part du lion (plus de 80 % du total). Ils possédaient aussi une base solide et une vaste expérience dans les secteurs de la finance, des télécommunications, des études techniques, de l'information, des transports, etc. Les pays du tiers monde, quant à eux, misaient surtout sur le tourisme et l'exportation de main-d'oeuvre pour se procurer des devises et le développement de l'infrastructure de base dans le domaine des services y était entravé par le manque de ressources financières et techniques. En débattant de la libéralisation du commerce dans le cadre des Négociations d'Uruguay, il fallait que les pays développés tiennent compte de la situation particulière des pays en développement, auxquels ils devaient offrir un traitement préférentiel et ouvrir plus largement leurs marchés. Les divers rapports analytiques établis par le secrétariat de la CNUCED ces dernières années fournissaient des renseignements utiles. En établissant le programme de travail de la Commission, il fallait se soucier de l'amélioration et de l'application des politiques nationales, ainsi que de la coordination des politiques internationales et de leur impact. La Commission, en tant qu'organe intergouvernemental multilatéral, devrait pouvoir beaucoup contribuer à créer des conditions propices à la coopération et l'assistance internationales en faveur des pays en développement. Dans ce contexte, il fallait que les pays développés assument leurs responsabilités et leurs obligations, non seulement parce qu'ils jouaient un rôle prédominant dans le commerce mondial des services, mais encore parce qu'ils possédaient l'expérience, les ressources et les techniques nécessaires pour aider les autres à développer leur secteur tertiaire.

9. En Chine, les services étaient peu développés et n'entraient que pour 30 % dans le produit national brut. Toutefois, la Chine participait activement aux Négociations d'Uruguay dans ce domaine, et elle était prête à exercer ses droits et assumer ses obligations dans le nouveau système

commercial. Elle suivait une politique d'ouverture et de réforme et s'employait à développer son secteur tertiaire. Les travaux de la Commission devaient faciliter l'essor des services dans tous les pays en développement.

10. La porte-parole du Groupe africain (Egypte) a souligné que la fonction primordiale de la Commission permanente était de promouvoir des secteurs de services compétitifs dans les pays en développement. A cet égard, il fallait souligner et définir le rôle des pays développés dans l'établissement de conditions extérieures propices à l'essor des services dans le tiers monde. La Commission avait pour deuxième grande tâche d'étudier les faiblesses et le potentiel du secteur tertiaire dans les pays en développement en général, pour aider à définir des solutions et orientations qui permettent de remédier aux carences. Alors que les Négociations d'Uruguay devraient aboutir à un cadre pour la libéralisation progressive du commerce des services qui permettrait aux pays en développement d'élargir leur participation, comme indiqué au paragraphe 178 de l'Engagement de Carthagène ainsi que dans le préambule de l'Accord général sur le commerce des services, la troisième tâche de la Commission était d'étudier comment les pays en développement pouvaient accroître leurs exportations de services, ce qui exigeait l'établissement de principes directeurs et d'orientations appropriés aux niveaux national et international. La mise en valeur des ressources humaines constituait le quatrième impératif, l'objectif étant de favoriser une meilleure adaptation aux progrès de la technique et aux systèmes d'information. A cet égard, la porte-parole a mentionné les paragraphes 9 et 10 du document TD/B/CN.4/2, ainsi que les alinéas a) et d) du paragraphe 1 du mandat de la Commission (TD/B/1323 (vol. II)).

11. Elle a également mentionné le paragraphe 13 du document TD/B/CN.4/2, qui énumérait des secteurs essentiels pour les pays en développement, comme l'infrastructure, les services aux producteurs, les services de main-d'oeuvre, le tourisme et les médias, entre autres. Il était urgent de fournir aux pays en développement une assistance technique appropriée dans ce domaine. Le Groupe africain espérait que les besoins des pays d'Afrique, et tout particulièrement des PMA, seraient pleinement pris en considération, conformément à la décision adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa trente-neuvième session.

page 10

12. Le représentant du Japon a formulé les suggestions suivantes pour l'établissement du programme de travail de la Commission permanente. Premièrement, les tâches de la Commission devraient être clairement définies, avec un calendrier précis pour chaque activité. Le mieux serait de commencer par l'examen et l'analyse comparative mentionnés à l'alinéa a) du paragraphe 1 du mandat. Deuxièmement, la délégation japonaise pensait, comme le secrétariat, qu'il serait bon d'adopter une démarche sectorielle. A cet égard, priorité devrait être donnée aux télécommunications, qui jouaient un rôle primordial dans le développement à une époque caractérisée par la mondialisation de l'économie. Il serait également utile de convoquer un groupe d'experts pour définir des options sectorielles, sur la base d'une étude établie par le secrétariat. Troisièmement, conformément au paragraphe 9 de son mandat, la Commission devrait "servir de forum pour l'échange de données d'expérience entre les Etats membres, de façon qu'ils puissent en tirer des enseignements utiles pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques à l'échelle nationale et internationale, ainsi que pour la coopération économique internationale". Les Etats membres, en particulier les pays en développement, devraient être encouragés à présenter à la Commission des études sur leur expérience et leur politique nationales concernant le développement du secteur tertiaire. Une synthèse des documents établis par le secrétariat et des autres renseignements disponibles sur le rôle des services dans le développement serait utile et faciliterait l'analyse prévue au paragraphe 1 a) du mandat. Il était capital, pour le développement des services dans les pays du tiers monde, que les Négociations d'Uruguay soient menées rapidement à bonne fin.

13. Le représentant du Chili a mis l'accent sur l'importance croissante des services dans l'économie mondiale. Ce secteur jouait un rôle crucial dans les pays en développement en raison de sa contribution à la croissance des autres secteurs de l'économie. De même, il était un facteur clé pour le renforcement du commerce international et pour la promotion des investissements étrangers et nationaux en faveur d'un développement durable. La méconnaissance du rôle réel des services dans le développement de chaque pays pourrait amener à prendre des décisions qui ne tiendraient pas compte de la contribution que pouvait apporter, à moyen et à long terme, ce secteur à un développement durable. Le fait que certains services allant de services utilisant

des ressources non qualifiées à des activités de haute technicité ne faisaient pas encore l'objet de concepts bien définis avait provoqué un déficit d'information. Traditionnellement, les statistiques pertinentes étaient très peu désagrégées, ce qui réduisait leur utilité du point de vue des décisions à prendre dans le cadre des Négociations de l'Uruguay Round relatives aux services. La diversité, quant à leur nature et à leur portée, des réglementations applicables dans les différents pays entravait aussi le commerce des services et l'expansion de ce secteur. La CNUCED devrait s'efforcer d'accroître la transparence du secteur aux niveaux national et international, de façon à aider les pays en développement, par le biais d'une assistance technique pour l'élaboration des politiques et des législations internes, à mettre en place l'infrastructure de base nécessaire pour soutenir la concurrence internationale et participer plus activement au commerce mondial des services. Il était essentiel que la Commission inscrive dans son programme de travail des activités sur l'information, la coopération technologique et l'accès aux marchés. A cette fin, elle pourrait :

a) rassembler et diffuser des renseignements aux niveaux national et international en vue d'une désagrégation des statistiques par sous-secteurs, et affiner la classification des services d'après la Classification centrale de produits; b) étudier la possibilité de créer une base de données informatisée sur les obstacles au commerce des services; c) exécuter des programmes d'assistance technique pour aider les pays en développement à mieux utiliser les informations disponibles; d) mettre sur pied des programmes de transfert de technologie pour créer les mécanismes nécessaires au transfert de connaissances des pays développés; e) identifier et analyser, d'une part, les sous-secteurs dans lesquels les pays en développement possèdent un avantage comparatif, et, d'autre part, les obstacles horizontaux et spécifiques à un accès effectif aux marchés; f) analyser les législations et réglementations régissant la production et le commerce des services, les expériences en matière de déréglementation ainsi que l'adaptation des lois et des règlements en vue de stimuler l'essor du secteur; g) étudier les mécanismes propres à promouvoir le commerce des services et la coopération entre les pays en développement dans ce domaine aux niveaux mondial et régional.

page 12

14. Le représentant de l'Australie a dit que la Commission permanente avait deux principaux objectifs : traduire les différents éléments de son mandat en activités concrètes et s'entendre sur un programme pour s'acquitter de ces tâches, notamment en établissant un ordre du jour provisoire pour sa deuxième session. La délégation australienne était particulièrement sensible à la nécessité de définir un programme de travail susceptible d'être réalisé en quatre ans. Chaque pays avait ses propres priorités pour ce qui était des activités concrètes à inscrire dans le programme de travail de la Commission. Le meilleur moyen d'en discuter serait donc de le faire lors de réunions informelles. La Commission pourrait faire oeuvre utile en complétant ce qui se faisait actuellement dans d'autres organismes internationaux. Le secrétariat avait déjà fait un travail appréciable sur les services, comme en témoignait le rapport qu'il avait présenté à la huitième session de la Conférence. Il serait bon que la Commission développe cet acquis en définissant clairement les orientations de son programme de travail et un ordre de priorité approprié pour les questions à aborder.

15. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que le principal objectif de la Commission permanente serait de fournir des compétences spécialisées pour analyser les secteurs de services des pays en développement. Il était essentiel d'éviter de faire double emploi avec les travaux en cours dans d'autres organisations internationales. La Commission avait un rôle important et unique à jouer dans ce domaine. Elle devrait viser notamment à donner aux pays en développement les moyens d'analyser leurs secteurs de services afin

- a) de pouvoir participer plus efficacement aux activités du GATT;
- b) d'identifier les branches d'activité dans lesquelles ils auraient un avantage comparatif aux échelons national et international;
- c) de définir les mesures qu'ils pourraient prendre pour améliorer la compétitivité de leur secteur tertiaire.

Des propositions concrètes concernant le programme de travail de la CNUCED sur les services seraient élaborées lors des séances informelles.

16. Le représentant de la Fédération de Russie s'est déclaré convaincu que le secteur des services, moteur de la croissance économique et principale source d'emploi, servirait les intérêts des pays en transition économique. L'Engagement de Carthagène et le mandat établi par le Conseil du commerce et du développement constituaient la base du programme de travail de

la Commission. La note d'information du secrétariat (TD/B/CN.4/2) contenait une bonne synthèse de ce mandat même s'il n'apportait pas suffisamment de détails sur les questions soulevées à son paragraphe 32. Le représentant a cité l'alinéa i) du paragraphe 185 de l'Engagement de Carthagène et le paragraphe 5 du mandat de la Commission et a proposé d'incorporer, selon qu'il conviendrait, les dispositions pertinentes de l'Engagement de Carthagène au programme de travail de la Commission, bien que la Fédération de Russie fût disposée à présenter des communications sur son expérience nationale, comme il était proposé au paragraphe 32 du document TD/B/CN.4/2. Etant donné le caractère universel de la CNUCED, sans parler de l'expérience précieuse acquise par cette dernière, la Fédération de Russie jugeait inopportun de ne pas analyser les problèmes des pays en transition en relation avec le secteur des services. Il serait utile d'établir une liste de secteurs pour l'examen des problèmes de fond pertinents. Les secteurs énumérés au paragraphe 13 du document TD/B/CN.4/2 seraient à prendre en considération à cet égard. La Commission devrait cependant ne pas se contenter d'identifier les sous-secteurs et envisager aussi le soutien à apporter effectivement aux entreprises. L'examen de la coopération régionale devrait porter aussi sur les enseignements tirés d'exemples connus de coopération entre des pays se situant à des niveaux de développement économique différents. La création d'un centre d'information sur les services au secrétariat de la CNUCED, en application des alinéas e) et f) du paragraphe 2 du mandat de la Commission, était aussi une question intéressante. En s'acquittant de ses tâches, la Commission devrait tenir compte tout particulièrement des besoins des pays les moins avancés.

17. Le représentant du Mexique a vivement approuvé les idées formulées par les orateurs précédents qui montraient bien l'importance du secteur des services dans le commerce international et son rôle dans les pays développés comme les pays en développement. A ce propos, il fallait effectuer une analyse détaillée de la question, en faisant appel autant que possible aux ressources disponibles actuellement dans d'autres organismes; la CNUCED devrait coordonner ses travaux avec ceux d'autres organisations, gouvernementales, non gouvernementales et nationales. Ce faisant, elle devrait veiller en particulier à définir au préalable les besoins les plus pressants eu égard à l'importance du sujet à traiter et au calendrier des activités à mener.

page 14

Les tâches les plus importantes étaient les suivantes : aider les pays en développement à participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales, en affectant les ressources nécessaires aux activités d'assistance technique de la CNUCED; et effectuer une analyse approfondie des incidences des subventions sur le commerce international des services et les exportations des pays en développement, afin d'identifier l'action à mener aux niveaux national et international pour limiter autant que possible les effets préjudiciables et pour promouvoir la libéralisation.

18. Le représentant de l'Autriche a appelé l'attention sur les très nombreux domaines déjà énoncés dans le mandat de la Commission, sur lesquels il convenait d'axer les travaux à venir. La Commission devrait donc, en élaborant son programme de travail pour les quatre prochaines années, veiller surtout à définir l'ordre de priorité de ces domaines. Vu l'ampleur de la tâche, le court délai imparti et les modestes ressources disponibles, il ne serait pas opportun de déborder le cadre du mandat de la Commission en définissant les activités concrètes à inclure dans le programme de travail. Ce n'était pas non plus fortuitement que dans le mandat de la Commission, il ait été fait état (aux paragraphes 7 et 13) de la nécessité d'éviter de faire double emploi avec les travaux d'autres organismes internationaux, en particulier dans le cadre des Négociations d'Uruguay au GATT. La Commission devrait s'efforcer de compléter ces efforts, par exemple en effectuant une analyse comparative des expériences nationales concernant les secteurs de services dans les pays en développement et des options sectorielles que ces pays pourraient envisager. Pour une utilisation efficace des activités et des ressources de la Commission, il faudrait concrétiser en activités opérationnelles les domaines considérés comme prioritaires parmi tous ceux qui figuraient dans le mandat.

19. La Communauté européenne et ses Etats membres ont fait distribuer une déclaration à la session, où il était indiqué qu'il était à la fois opportun et essentiel d'analyser et de déterminer les moyens de renforcer la capacité de production, la capacité d'exportation et la capacité technologique des secteurs de services dans les pays en développement. Les domaines qui devaient retenir l'attention étaient notamment les suivants : examen du développement des secteurs de services dans les pays en développement et analyse comparative des politiques; renforcement de l'infrastructure institutionnelle, technologique et matérielle relative aux services; incidences de la

libéralisation progressive sur le développement de secteurs de services compétitifs; examen de politiques et de programmes dans le contexte de la coopération régionale entre pays en développement. La Communauté et ses Etats membres étaient pleinement déterminés à contribuer à ce processus de façon constructive et dans un esprit de coopération. La tâche dont devait s'acquitter la Commission consistait à transformer une décision institutionnelle en une contribution concrète pour la promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement. La Commission devait, à cet égard, s'appuyer sur son mandat détaillé. La note d'information du secrétariat (TD/B/CN.4/2) offrait en la matière des orientations précieuses. Cependant, il était souhaitable de poursuivre l'examen des questions en jeu avant de décider de créer des groupes d'experts. On pouvait certes créer de tels groupes, mais on pouvait également demander à des experts extérieurs de présenter directement leurs vues à la Commission. La Commission pourrait utilement entreprendre, à sa prochaine session, un examen du développement des secteurs de services dans les pays en développement, y compris les politiques visant à renforcer l'infrastructure, la mise en valeur des ressources humaines, les services à forte intensité de connaissances et les services aux producteurs se rapportant au secteur primaire, au secteur manufacturier et aux télécommunications (par. 1 a), b) et c) du mandat). Les membres pourraient être invités à présenter des communications additionnelles à la Commission. Un complément d'information était nécessaire concernant les propositions de travaux additionnels à confier au secrétariat.

20. La Communauté et ses Etats membres appuyaient l'orientation générale de la proposition du secrétariat (TD/B/CN.4/2, par. 10) concernant l'information relative à la production, au commerce et à la technologie en matière de services, mais recommandaient de prendre également en compte l'expérience pertinente du Centre du commerce international. La Commission pourrait valablement entreprendre en temps voulu des activités sectorielles, mais la Communauté et ses Etats membres n'étaient pas prêts, à la présente session, à accepter la réalisation d'études sectorielles ou la convocation de groupes d'experts (comme il était suggéré au paragraphe 13 du document TD/B/CN.4/2). De même, ils étaient favorables à un examen plus poussé, sur la base d'une documentation établie par le secrétariat, des questions spécifiques se rapportant à l'accès aux réseaux d'information et aux filières de distribution. La création d'un groupe d'experts sur ces questions

page 16

n'apparaissait pas encore pleinement justifiée, et il ne convenait pas non plus de considérer le mouvement de personnes comme un problème essentiellement Nord-Sud; se concentrer sur l'exportation d'une main-d'oeuvre bon marché pouvait avoir des conséquences préjudiciables pour les pays en développement, dont "l'exode des compétences" était un exemple. L'étude des incidences sur le développement de secteurs de services compétitifs de la libéralisation progressive devrait aussi englober le rôle de la promotion des importations de services. La proposition de demander aux pays de présenter des communications sur leur expérience et leurs politiques (par. 22 du document TD/B/CN.4/2) était acceptable d'une manière générale. Il faudrait demander au secrétariat d'établir une synthèse de ces communications, pour examen à la deuxième session de la Commission. Les paragraphes 28 et 29 du document TD/B/CN.4/2 étaient tout à fait dans la ligne des objectifs généraux de la Commission s'agissant de "compléter ceux [les travaux] d'autres organismes internationaux, étant entendu qu'il [fallait] éviter les chevauchements". Concernant les lois et réglementations, un répertoire pourrait en être établi à partir d'une taxinomie commune de mesures, mise au point en collaboration avec le GATT et d'autres organisations intéressées. De même, les travaux sur les statistiques devraient être pleinement coordonnés avec le GATT, l'OCDE et le Bureau de statistique de l'ONU; dans ce contexte, les travaux du "Groupe de Voorburg" apparaissaient particulièrement pertinents. Un certain nombre de questions à l'examen devraient être abordées immédiatement; les décisions sur d'autres questions ne devraient être prises qu'une fois l'information nécessaire disponible et sur la base d'un consensus total.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

21. La première session de la Commission permanente du développement des secteurs de services a été ouverte le 26 octobre 1992 par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED.

22. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé qu'à sa réunion directive de présession, le Conseil avait décidé que le règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement s'appliquerait aux nouvelles commissions permanentes, de façon aussi souple que possible, pour l'élection des membres du Bureau des commissions permanentes, en tenant compte des principes d'une répartition géographique équitable. De plus, à la séance plénière de clôture de la première partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement, il avait été réaffirmé que, pour ce qui concernait les commissions permanentes, le Président et les autres membres du Bureau de chaque commission devraient être élus au début de chaque nouvelle session et que des consultations préalables devraient avoir lieu pour dégager un accord sur la composition du Bureau de chaque commission.

B. Election du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

23. A sa 1ère séance plénière, le 26 octobre 1992, la Commission permanente du développement des secteurs de services a élu le Bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Haron bin Siraj	(Malaisie)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. M. Singh	(Inde)
	M. K. Khiari	(Tunisie)
	Mlle A. Stoddart	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. M. Yabunaka	(Japon)
	M. V. Kouvchinov	(Fédération de Russie)
<u>Rapporteur</u> :	Mme E. Gonzales Marrero	(Cuba)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

24. A sa lère séance plénière, le 26 octobre, la Commission permanente a adopté son ordre du jour, comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Elaboration du programme de travail de la Commission permanente
4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission permanente
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission permanente (point 4 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

[A compléter selon qu'il convient]

F. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

[A compléter]

Annexe

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission permanente, étaient représentés à la session : Afghanistan; Algérie; Allemagne; Arabie saoudite; Argentine; Australie; Autriche; Bangladesh; Belgique; Bolivie; Brésil; Bulgarie; Canada; Chili; Chine; Colombie; Cuba; Danemark; Egypte; El Salvador; Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Finlande; France; Ghana; Grèce; Inde; Indonésie; Iraq; Irlande; Israël; Italie; Jamaïque; Japon; Jordanie; Liban; Madagascar; Malaisie; Maroc; Maurice; Mexique; Népal; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; République de Corée; République populaire démocratique de Corée; République-Unie de Tanzanie; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Sénégal; Sri Lanka; Suède; Suisse; Tunisie; Turquie; Uruguay; Venezuela; Zimbabwe.
 2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, non membres de la Commission permanente, étaient représentés en tant qu'observateurs à la session : Brunéi Darussalam; Burundi; Cameroun; Costa Rica; Equateur; Guinée équatoriale; Namibie; Panama; Portugal; République arabe syrienne.
 3. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Fonds monétaire international; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.
 4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session : Communauté économique européenne; Ligue des Etats arabes; Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de l'unité africaine; Organisation internationale pour les migrations.
 5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session : Catégorie générale : Chambre de commerce internationale; Confédération mondiale du travail; Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. Catégorie spéciale : Association du transport aérien international.
-